RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°04/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le mardi 21 janvier 2020

<u>Présents</u>: M. Pierre ROGÉ, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés: M. Jean ALSINA donne pouvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Thérèse BADOSA, Mme Evelyne DECROCK donne pouvoir à Mme Odile PIC, Mme Michelle PY donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Renée ESCARO.

Objet: Acompte sur subvention

Monsieur Le Maire expose :

Afin de ne pas mettre en difficultés les finances de certaines associations, il est proposé de leur verser un acompte dans l'attente du montant de la subvention 2020 qui sera arrêté par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de verser un acompte de 10.000,00 € à l'association JSI/LT et un acompte de 5.000,00 € à l'association FC Latour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser un acompte sur subvention de :
 - o 10.000,00 € à l'association JSI/LT,
 - o 5.000,00 € à l'association FC Latour,
- DIT que les montants de subventions seront inscrits au Budget 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre ROGIT